Nations Unies S/2014/641



Conseil de sécurité

Distr. générale 28 août 2014 Français Original : anglais

Lettre datée du 28 août 2014, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre aimable attention sur les faits suivants :

Le samedi 23 août 2014, un véhicule aérien sans pilote (drone espion), construit et utilisé par le régime israélien, a violé l'espace aérien iranien pour tenter de mener une mission d'espionnage dans la zone où se trouvent les installations nucléaires de Natanz et a été ensuite abattu par les forces de défense de la République islamique d'Iran. Faisant suite aux discours répétés des autorités israéliennes menaçant la République islamique d'Iran, cet acte constitue une violation flagrante de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la République islamique d'Iran, contrevenant ainsi aux principes du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il menace également la paix et la sécurité régionales et doit être condamné dans les termes les plus sévères par la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité. La République islamique d'Iran réitère sa position selon laquelle elle réserve son droit de prendre toutes les mesures légitimes nécessaires pour défendre son territoire et elle met en garde contre de tels actes de provocation qui auraient des conséquences graves pour l'agresseur.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Chargé d'affaires par intérim (Signé) G. Hossein **Dehghani**



